



DOIS JE M'INSCRIRE A POLE EMPLOI

Par **ROSEMARIE62**, le **18/12/2018** à **12:51**

Bonjour,

Je viens d'être licenciée pour inaptitude, je suis en invalidité catégorie 2, ma question est : dois-je m'inscrire à pole emploi sachant que je n'ai pas eu de salaire depuis Aout 2016 Je perçois une pension d'invalidité et la prévoyance de l'employeur. Mais le HIC c'est que l'employeur m'a dit qu'ils changeait de prévoyance au 1er Janvier 2019, mais m'ont juré que je continuerais à percevoir la prévoyance comme avant. Et là je suis inquiète.

Je suis dans le flou, je cherche des informations partout mais qui croire.

Marie

Par **P.M.**, le **18/12/2018** à **13:20**

Bonjour,

Vous pourriez effectivement vous inscrire à Pôle Emploi puisque l'invalidité de catégorie 2 n'empêche pas de travailler et ce sont les derniers salaires qui serviraient de base à indemnisation...

La prévoyance invalidité actuelle continuera effective à vous verser la rente puisque le fait générateur a eu lieu pendant que l'employeur y adhérait, sa revalorisation devrait être prise en compte par la future prévoyance si l'employeur l'a négociée...

Vous auriez droit par ailleurs à la portabilité de la prévoyance maladie, le temps de votre indemnisation par Pôle Emploi, pendant un an au maximum en fonction de votre ancienneté...